thème 1.2 : Nature du Travail - Volet "non-Graeber"

thématique 1 : Travail Production Revenus

Vous trouverez ci-dessous un document d'amorçage de la réflexion sur ce sujet. N'hésitez pas à le télécharger (via un copier-coller du texte, ce sera plus simple qu'un téléchargement .pdf) puis à me le retourner modifié (boîte : herve.gouezel@hotmail.fr).

Hervé Gouezel, animateur du thème.

La nature du travail et l'analyse de son évolution peuvent être approchées selon plusieurs paramètres :

- -la répartition par grands secteurs d'activité
- -la segmentation « temps plein / temps partiel »
- -la complémentarité « CDD / CDI »
- -la distinction « salariés / non-salariés »
- -la répartition « public / privé »
- -le statut « cadres et assimilés / prof intermédiaires / employés-ouvriers »

Ces catégories sont interdépendantes, mais il est plus éclairant de les analyser individuellement.

Selon les grands secteurs d'activité

L'agriculture est le grand perdant de l'évolution de l'emploi avec une part de l'ordre de 2,8% ; dans une moindre mesure l'industrie a également baissé et ne représente plus que 13,6% des emplois en France ; la construction est relativement stable à 6,4%.

C'est l'emploi tertiaire qui est de très loin majoritaire en France avec 75,8%, selon les statistiques INSEE et Eurostat 2017.

Selon la segmentation« temps plein / temps partiel »

En une génération (sur la période 1982 à 2017) le travail à temps partiel a plus que doublé en France passant de 8,6% à 19,2% des emplois.

La situation de temps partiel concerne beaucoup plus l'emploi féminin (31%) que l'emploi masculin (8%) mais, compte tenu de la forte montée en puissance de l'emploi féminin en France sur cette période, le nombre d'emploi à temps partiel est passé de 1,5 millions à 4,5 millions.

Cette forte évolution a sans doute vocation à se poursuivre avec le développement des emplois « ubérisés ».

Il faudrait aussi sans doute y ajouter un certain nombre d'emplois à temps partiels « masqués » de type emplois à domicile.

Selon la complémentarité des contrats « CDD / CDI »

Les CDD sont une création relativement récente (auparavant il existait les contrat dits « de chantier » limités à quelques secteurs d'activité), mais leur développement est très rapide.

Actuellement, environ 15% des emplois sont en CDD et surtout 90% des embauches sont faites en CDD; toutefois, ce chiffre est difficile à analyser car la tendance est aux CDD de plus en plus courts (30 % des CDD sont pour 1 journée) ce qui multiplie dans les statistiques la part des embauches en CDD.

Il est difficile de faire la part des choses entre les CDD subis et les CDD choisis.

En revanche la tendance est incontestable et est motivée à la fois par une partie des employeurs en CDD du fait de la rigidité du CDI et par une partie des salariés qui veulent maximiser ainsi leur « liberté » et /ou leur « choix ».

De plus en plus d'acteurs économiques considèrent que l'évolution de leur marché rend indispensables les contrats en CDD.

Sur la distinction « salariés / non-salariés »

Selon les statistiques de l'INSEE, sur un total d'emplois en France de 28 millions en 2017, 25 millions sont des emplois salariés et 3 millions des emplois non-salariés soit un peu moins de 10 % (en diminution régulière ; elle représentait 15% en 1989).

Cette répartition explique que les politiques publiques, notamment en matière de charges sociales, soient essentiellement centrées sur l'emploi salarié.

Sur la répartition « public / privé »

L'emploi public représente 20% des emplois en France (5,7 millions) ; il se décompose en trois grandes familles : la fonction publique d'état 2,5 millions (dont presque la moitié d'enseignants) ; la fonction publique hospitalière 1,2 million et la fonction publique territoriale 2,0 millions.

Il est à noter que l'emploi public est féminisé à 62% (contre 44% dans le privé).

La croissance du secteur public est importante depuis 1981 (4 millions à l'époque) notamment dans la fonction publique territoriale.

Sur la répartition par catégories sociales

En une génération (1982 à 2017) la catégorie des cadres et professions assimilées a plus que doublé, passant de 8 à 18 % des emplois ; cette catégorie a été tirée vers le haut, y compris en matière de revenus, par le développement des secteurs de services.

Dans les catégories « inférieures », on constate la baisse du nombre des ouvriers, liée à la désindustrialisation (de 30% à 21%), du nombre des professions agricoles, liée à la mécanisation (de 7% à 3%) ainsi que celle des commerçants et artisans (de 8 à 6%) du fait de l'essor de la grande distribution et du e-commerce ; dans toutes ces professions, le déclin a conduit à un tassement des revenus.

En revanche, la catégorie des employés a progressé de 25% à 27% mais au profit d'emplois moins qualifiés du fait de l'accroissement des emplois de service « non délocalisables » souvent pénibles, précaires et à plus faible rémunération.

Les professions dites « intermédiaires » représentent environ 26%, en légère croissance de 3%, contrairement aux idées reçues, mais avec une relative stagnation des revenus.

On constate enfin un taux de chômage élevé (9 à 10%) alors que de nombreuses professions sont en manque de main d'œuvre, même pour les emplois peu qualifiés.

Préconisations pour la version suivante :

- compléter par une analyse de la nature de l'activité (concrètement, que fait-on quand on travaille), en plus de cette analyse du volume et de la nature de l'emploi
- projeter dans le futur la nature et donc le volume total de travail suivant différentes hypothèses : poursuite de la croissance des tâches administratives ? diminution de l'improductivité ?
- mettre des sous-titres